



Chambre de commerce et
d'industrie du **Grand Lévis**

Appel d'offres de services **Paniers-cadeaux**

Contexte

Dans le cadre de ses Grandes Conférences présentées par la Banque Nationale du Canada, la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL) aimerait faire profiter une entreprise locale d'offrir un présent au conférencier afin de le remercier.

Détails

La CCIGL aimerait remettre un panier cadeau de divers produits locaux d'une valeur approximative de 50 \$, à chacune de ses Grandes Conférences. De ces frais, la CCIGL s'engage à payer une valeur de 25 \$ par panier et à donner la visibilité suivante à l'événement :

- Mention de l'entreprise au micro ;
- Logo dans la présentation visuelle ;
- Photo du conférencier avec le cadeau.

Voici les dates des prochaines Grandes Conférences :

- Mercredi 7 octobre 2026 — Jacques Tanguay, Groupe Tanguay
- Lundi 16 novembre 2026 — Claudine Bouchard, Hydro-Québec
- Jeudi 11 février 2027 — François Lemieux, Lemieux Assurances
- Jeudi 8 avril 2027 — Michel Laplante, Capitales de Québec
- Vendredi 28 mai 2027 — Isabel Auger et Martine Auger, McDonald's

Les paniers-cadeaux (total de 6) devront être livrés au bureau de la CCIGL, en lot ou avant chaque événement selon ce qui sera convenu.

Instruction aux soumissionnaires

Afin d'assurer une interprétation uniforme de l'appel d'offres et de faciliter les échanges d'informations, nous demandons aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à la personne désignée pour obtenir des précisions supplémentaires. Cette personne est

Emma Fortin

Chargée de projets, communications et événements

Téléphone : 581-500-3104

Courriel : emma.fortin@cciglevis.ca

Les soumissionnaires devront faire parvenir une copie électronique de leur offre de service à Emma Fortin au plus tard le **vendredi 4 septembre 12 h.**

Critère de sélection du fournisseur

Les offres de services des soumissionnaires seront évaluées selon des critères communs. Les principaux critères d'évaluation seront :

- Être membre en règle de la CCIGL (adhésion payée) ;
- L'adéquation de l'offre de service par rapport au cahier de charges ;
- La compréhension du mandat.